



L'essentiel de l'actualité

AVEC FLORENT DESSUS

n°350 du 29 avril au 5 mai 2013

CALENDRIER SCOLAIRE ET SPORTS

Or blanc: Jean Besson voit rouge!

Le sénateur Jean Besson, président de Rhône-Alpes Tourisme, a interpellé le gouvernement sur l'inadéquation des périodes de vacances scolaires. Il considère comme une aberration le fait de repousser celles de pâques en mai, ce qui pénaliserait grandement l'activité des stations de sport d'hiver.

«Rien qu'en Rhône-Alpes, le tourisme représente une consommation de plus de 10 milliards€ et 150 000 emplois !», affirme l'élu pour qui «l'or blanc» reste un des atouts essentiels de notre région.

«Les modifications du calendrier scolaire triennal fixées, pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, par l'arrêté du 20 juillet 2009, sans concertation préalable avec les opérateurs de tourisme, ont, en effet, retardé d'une semaine les vacances d'hiver et les vacances de printemps.

Dorénavant, les vacances de printemps débordent largement sur le mois de mai, c'est-à-dire en période d'enneigement réduit, au moment où la quasi-totalité des stations de sport d'hiver sont fermées ou en passe de l'être. Moyennant quoi, en deux saisons, la fréquentation des stations pendant les vacances de Pâques a été divisée par deux. On estime que près de 35 000 emplois sont directement impactés par ce changement de calendrier.

Il conviendrait donc de mettre en place des dates de vacances qui ne pénalisent pas les différents acteurs de la filière des sports d'hiver et, qui tout en prenant en considération l'intérêt primordial de nos enfants, correspondent mieux aux pratiques touristiques dans notre pays. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

«Cette année, il est vrai, le bilan de la saison touristique en montagne a toutes les chances de s'avérer positif en raison, notamment, d'un niveau d'enneigement exceptionnel. En tant que Pdt du comité régional de tourisme de Rhône-Alpes, je ne peux que m'en féliciter. Il est d'ailleurs opportun de rappeler que, en cette période de crise, l'industrie touristique reste, heureusement, l'un de nos meilleurs atouts économiques, qu'il est un pourvoyeur de devises et d'emplois. Cependant, je souhaite que la réforme des rythmes scolaires soit aussi l'occasion de réfléchir à la définition de nouvelles dates de vacances, qui ne pénalisent pas les différents acteurs de la filière du tourisme, notamment des sports d'hiver.»

Serpent de mer
«Cette question revient régulière-



Marc Bachet, DR de Rhône-Alpes Tourisme, Jean Besson, Pdt et Pascal Bonnemain, Pdt de la Commission Tourisme au Conseil Régional (@voxeurs)

ment dans l'actualité, comme un serpent de mer, si j'ose dire s'agissant de montagne, sans qu'une réponse satisfaisante lui soit pour autant apportée par les pouvoirs publics.

Seule une concertation avec l'ensemble des parties prenantes tenant compte des nouvelles habitudes de vie de nos concitoyens, c'est-à-dire des parents et de leurs enfants, serait en mesure de répondre à cette difficulté.»

George Pau-Langevin, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative a répondu : «Nous avons bien entendu les interrogations et les inquiétudes des maires et des professionnels du tourisme quant aux conséquences d'une révision du calendrier scolaire sur l'activité économique.»

«Après consultation des différents acteurs du monde éducatif, le calendrier scolaire national de l'année 2013-2014 a été fixé par arrêté du 28 novembre 2012. La rentrée scolaire a été fixée au mardi 3 septembre 2013 et le début des vacances d'été au 5 juillet 2014. Les vacances de la Toussaint s'étendront du 19 octobre au 4 novembre 2013 et les vacances de Noël, du 21 décembre 2013 au 6 janvier 2014.

Pour l'année civile 2014, et en fonction du mécanisme d'alternance des zones académiques, les vacances d'hiver s'étendront du 15 février au 17 mars et les vacances de printemps, du 12 avril au 12 mai. Ce calendrier est conforme à celui de 2012-2013, qui avait obtenu l'aval du Conseil supérieur de l'éducation. Le nombre de jours de vacances est inchangé. Les vacances de la Toussaint comptent désormais deux semaines complètes. Certes, à la Toussaint, il est rare qu'il y ait déjà de la neige !

Si le ministre de l'éducation nationale a souhaité établir ce calendrier pour la seule année scolaire 2013-2014, et non sur une base triennale, c'est pour pouvoir ouvrir, à partir de ce printemps, une réflexion approfondie sur les évolutions du calendrier scolaire, notamment à l'aune de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Dans ce cadre, je tiens à vous rassurer totalement : les acteurs du tourisme et les représentants des collectivités locales en zone maritime ou de montagne seront évidemment consultés.

Nous sommes pleinement conscients qu'aura la rééquilibrage du calendrier dans ces régions spécifiques. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue les priorités que sont le bien-être des élèves et l'organisation de la vie des familles.

144 journées scolaires par an

«Le travail accompli pour revoir l'organisation hebdomadaire des rythmes scolaires est une première étape. Cela souligne à quel point il est urgent de s'attaquer à ce qui est une spécificité française : le nombre annuel de journées scolaires est de 144 par an, contre 187 en moyenne dans l'OCDE, ce qui contribue à surcharger considérablement les journées, au détriment de la qualité de l'apprentissage.»

Cette réforme des rythmes témoignera de la nécessité de concilier avec l'ensemble des parties prenantes. Elle témoigne surtout des enjeux multiples du calendrier scolaire et de la nécessité de ne jamais perdre de vue l'objectif de réussite scolaire pour chaque enfant.

Trop de jours fériés
«Je ne peux pas approuver les perspectives dont elle a fait état.»

Feuille de route

Ce jeudi 18 avril, Jean-Jack QUEYRANNE, Pdt de Rhône-Alpes, accompagné de Jean-Louis GAGNAIRE, VP, délégué au développement économique, à l'industrie, aux PME et à l'innovation, a présenté le Plan régional de l'internationalisation des entreprises, faisant de Rhône-Alpes la première Région à rendre à Nicole BRICQ, Ministre du Commerce extérieur, sa feuille de route pour booster l'internationalisation des entreprises.

Une balance commerciale positive est source d'emplois, attire les investissements et impacte positivement la croissance économique. Les résultats rhon-alpins sont performants : en 2012, alors que la France enregistre un déficit de sa balance commerciale (-67 Mds €), le solde commercial de la région Rhône-Alpes est excédentaire de 19 Md €. «Nous sommes précurseurs dans l'accompagnement à l'international. Rhône-Alpes a su structurer l'accompagnement des entreprises à l'export, autour de l'équipe Rhône-Alpes de l'export» a rappelé Jean-Louis GAGNAIRE, «l'édicule régional est le bon niveau pour avoir une connaissance fine des entreprises et filières du territoire et déployer des actions adaptées à leurs besoins.»

Première région industrielle en France, avec 20% de la sous-traitance nationale, Rhône-Alpes mise sur son savoir-faire industriel pour se développer à l'international et a introduit dans sa stratégie une famille sectorielle supplémentaire : «nieux produire». Le Ministère du Commerce extérieur propose une stratégie produit-marché autour de 4 familles : Mieux se nourrir, mieux se soigner, mieux communiquer, mieux vivre en ville.

Stratégie de filières

Un second atout de la Région repose sur sa stratégie de filières. «Nous avons une carte à jouer : plus les entreprises innovent, mieux elles réussissent à l'export. Nous devons continuer, aujourd'hui plus que jamais, à les soutenir dans leur démarche d'export, tout en nous appuyant sur nos spécificités : notre identité industrielle et notre capacité d'innovation.» a insisté Jean-Jack QUEYRANNE. «Nous devons démultiplier l'internationalisation des entreprises ; celle-ci est source d'emplois pour notre territoire.»

Avec le Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE), la Région s'engage sur 3 ans à sensibiliser à l'export 2 500 entreprises et amener 1 350 PME et ETI supplémentaires à l'export, afin d'augmenter de 20% les emplois créés ou préservés et de 30% les implantations à l'étranger.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez votre marchand habituel



BANQUE DELUBAC & CIE

Société en commandite simple au capital de 11 151 136 Euros
Une banque privée ardéchoise fondée en 1924
Partenaire de vos ambitions et de votre gestion patrimoniale
Siège social : 07160 LE CHEYLARD
Succursale de LYON - 95 avenue Maréchal de Saxe - 69003 LYON
Téléphone - 0478140930 - Contact : Nicolas WALIONS - Directeur
www.delubac.fr

DEPUIS 1802
V&S
L'Ardèche pétillante.
EAU MINÉRALE NATURELLE GAZEUSE
LES BAINS